



**Commune de
Villorsonnens**

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE
DU 17 JUILLET 2006
A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS**

Présidence :	M. François Wicky, Syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	28 citoyens et citoyennes actifs
Scrutateurs :	M. Emile Magnin M. Stéphane Page

Avant d'entrer en matière, M. le Syndic explique que la convocation de cette assemblée, en pleine période estivale, est due à plusieurs éléments :

- la Commission financière n'était pas nommée lors de l'assemblée du 06 juin 2006 ;
- le 20 décembre 2004, l'assemblée avait accepté le crédit de Fr. 55'000.00 pour un véhicule du feu ; après étude, des modifications sont intervenues et il est nécessaire, maintenant, de lui donner une suite ;
- le délai de commande pour un tel véhicule est d'environ 6 mois ;
- les travaux de transformation et de réfection de la grange du café d'Orsonnens en local du feu ont débuté et nous voudrions coordonner la fin des travaux et la réception du véhicule, si le crédit est accepté.

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle n° 26 du 30 juin 2006;
- le bulletin communal n° 18;
- l'affichage aux piliers publics ;
- le site Internet.

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée apte à délibérer.

Au nom du Conseil communal, M. Wicky, Syndic, souhaite la bienvenue à tous les participants et ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 06 juin 2006. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal, aux piliers publics ou sur le site Internet: www.villorsonnens.com
2. Achat d'un véhicule de première intervention
 - 2.1. mode de financement
 - 2.2. rapport de la Commission financière
3. Divers

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, l'assemblée est informée que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

1. **Le procès-verbal** de l'assemblée du 06 juin 2006 ne suscitant aucune remarque ou question, il est accepté à l'unanimité.

2. Achat d'un véhicule de 1^{ère} intervention :

Par l'intermédiaire du bulletin communal n° 18, chacun a pu prendre connaissance des informations relatives à cet achat.

M. Wicky complète l'information en citant quelques sujets devant préoccuper le Conseil communal durant cette période législative :

- l'eau ;
- la rénovation, l'entretien de certains bâtiments communaux (écoles de Villarsiviriaux et Villargiroud) ;
- la défense incendie.

A ce jour, notre service de défense-incendie communal fonctionne avec des moyens inadaptés, désuets voire non-conformes dans certains cas. Il devient judicieux de réagir.

L'achat proposé ce soir est un besoin réel, en fonction de nos possibilités financières, de nos attentes du corps des sapeurs-pompiers et du besoin de notre commune.

La parole est donnée à M. Luc Grossenbacher, Conseiller communal responsable du dicastère du feu.

Un petit rappel historique est donné sur la création de la commission intercommunale du feu en 1996 et du corps des sapeurs-pompiers de Villorsonnens en 2001.

M. Grossenbacher résume les quelques interventions démontrant l'utilité d'un tel véhicule équipé de tout le matériel nécessaire.

Normalement, une intervention doit être sur place dans les 10 – 15 min. suivant les zones de densité.

Avec les moyens actuels (déplacement sur le lieu du sinistre + la prise du matériel) les temps ne sont pas respectés.

Avec un véhicule de 1^{ère} intervention, le respect des 15 minutes est imparti.

Au point de vue coût :

○ le véhicule	Fr.	60'000.00
○ les modifications de la structure	Fr.	85'000.00
○ divers équipements	Fr.	<u>45'000.00</u>
○ total	Fr.	190'000.00
○ subvention de l'ECAB 40%	Fr.	<u>76'000.00-</u>
○ à charge de la commune	Fr.	114'000.00

M. le Syndic remercie M. Grossenbacher pour sa présentation. La parole est donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

M. Auguste Chassot : le véhicule fonctionne-t-il à l'essence ou au diesel ?
A la réponse de M. Grossenbacher (diesel), M. Chassot trouve qu'un véhicule au diesel est plus délicat durant l'hiver.

M. Grossenbacher avise que le véhicule sera dans un local adapté et M. Wicky précise que nous n'avons pas le choix à ce point de vue.

M. Jean-François Richoz, commandant du corps des sapeurs-pompiers, complète en disant que l'achat de ce véhicule est une nécessité pour qu'à l'avenir, les hommes et tout le matériel arrivent dans les temps sur le lieu du sinistre. Il faut qu'un corps de pompiers soit efficace, il n'a pas droit à l'erreur.

M. Wicky ajoute qu'un prix de fonctionnement annuel est à prévoir (amortissement, impôts, contrats etc...) équivalent à environ Fr. 22'000.00/an.

Rapport de la Commission financière :

La parole est donnée à M. Benoît Perroud, représentant de la Commission financière :

Dans sa séance du 22 juin 2006, la Commission financière a examiné la proposition de dépense relative à l'achat d'un véhicule de 1^{ère} intervention. Le Conseil communal désire procéder à cette dépense afin de répondre aux exigences légales et institutionnelles, à l'évolution structurelle de la commune, aux nouvelles données techniques ainsi qu'aux souhaits de la population soucieuse de sa sécurité incendie.

Cette dépense sera financée par un emprunt, la capacité financière de la commune le permettant.

A sa majorité, la Commission financière préavise positivement la dépense d'investissement précitée portant sur un montant de Fr. 190'000.00 correspondant au prix d'achat du véhicule, un solde de Fr. 114'000.00 demeurant à la charge de la commune après déduction de la subvention de l'ECAB de Fr. 76'000.00.

L'objet soumis au vote est accepté par 27 oui contre 1 abstention.

M. le Syndic remercie vivement l'assemblée pour sa décision.

3. Divers :

Pont de la Pilloude :

Le pont de la Pilloude, à Chavannes, donne des signes de dégradation inquiétants au niveau de la culée (des photos démontrent ces faits). Une expertise a été faite par un bureau d'ingénieurs qui les a confirmés. Afin d'éviter la survenance de dégâts encore plus importants, les travaux doivent être entrepris sans tarder par une entreprise spécialisée.

Les raisons de cette situation :

- l'âge de l'édifice ;
- les effets du gel et dégel ;
- la rupture partielle d'une conduite-déversoir d'eau claire, côté Sud-Ouest.

Au nom de la **Commission financière**, M. Benoît Perroud annonce que dans sa séance du 22 juin 2006, a été examinée la proposition de dépense, qualifiée d'imprévisible et urgente, ayant pour objet la réfection du pont de la Pilloude. La Commission financière estime que les travaux nécessaires doivent être engagés sans tarder. Elle préavise favorablement la dépense qui sera financée par les liquidités.

M. Auguste Chassot propose que des devis soient demandés non seulement aux entreprises spécialisées mais également à celles de génie-civil.

M. Wicky lui répond que nous agissons dans ce sens, une fois que nous connaissons les réparations à entreprendre.

M. Pascal Chassot pense que le Conseil communal devrait demander à l'Etat de Fribourg si un subventionnement pourrait être accordé.

Une fois le montant connu, nous ferons cette demande informe M. le Syndic.

Toiture de la halle :

Pour information : le 17 juin 2006, une réunion a eu lieu à la halle avec les différents maîtres d'ouvrage (architectes, Ferblanterie 2000 et KME, fournisseur du cuivre). Les difficultés avec KME sont dues à des changements intervenus dans leur entreprise et, de ce fait, à la non-communication du problème. Elle reconnaît toutefois sa part de responsabilité. Au mois d'août, M. Hug, l'expert, devrait attribuer le pourcentage des responsabilités.

Nouvelle Mensuration Cadastrale :

Pour permettre la pose de bornes, des piquets sont placés dans les prés par le géomètre. Malheureusement, bien des piquets sont enlevés avant la pose des bornes.

Afin d'éviter un travail à double et, par conséquent, une augmentation des coûts, Mme Nicole Dévaud demande à chacun d'être attentif à ces piquets et de les remettre en place.

Vu la faible participation à cette assemblée, M. Emile Magnin propose d'envoyer un tout-ménage.

M. Wicky demande à chacun d'être conscient du problème et de faire passer le message.

A la question de M. Antoine-Marie Berset : à quoi servent ces bornes ? Mme Dévaud répond qu'il s'agit de bornes cadastrales.

Zone alluviale :

Suite à la réunion des propriétaires des forêts de la zone alluviale « La Neirigue – La Glâne », M. Christian Piller donne quelques informations au sujet des remarques concernant l'érosion de La Neirigue et de la mise en danger de certaines propriétés par rapport au courant de La Neirigue et à la manière de laisser couler cette rivière.

Suite à une observation de M. Jean-Louis Chassot concernant une correction qui aurait dû être faite par la commune de Chavannes en 1994, une vision locale a été faite tout dernièrement. Un nouveau projet pour corriger le cours de La Neirigue (env. de la route de Chavannes – Au Moulin) sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Plus de questions, propositions n'étant émises, M. le Syndic clôt cette assemblée et remercie chacun pour sa présence et sa décision. Un merci également au corps des sapeurs-pompiers pour leur excellent travail sans oublier M. Michel Richoz pour avoir accepté de mettre à disposition son local pour l'entrepôt des véhicules d'intervention des pompiers.

M. Wicky remercie la secrétaire et les Conseillers communaux pour leur soutien et tout le travail qu'ils accomplissent.

La séance est levée à 21h00, suivie d'un moment de convivialité.

La secrétaire
J. Morel

Le syndic
F. Wicky

